

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° DN175

présenté par

M. Bru, Mme Lingemann, M. Blanchet, M. Cubertafon, Mme Thillaye, M. Lainé et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la deuxième phrase de l'alinéa 28, après le mot :

« Outre-mer »,

insérer les mots :

« , menaces sur des ressortissants français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement ajoute une précision aux engagements possibles pour nos forces armées. Le cas du secours de ressortissants français à l'étranger est récurrent et nécessite des opérations chirurgicales qui peuvent conduire à des échanges de haute intensité.